

QUOTIENT FAMILIAL	Journée avec repas		Journée sans repas		Demi-journée avec repas		Demi-journée sans repas	
	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL
De 0 à 400€	6.00€	2,00 €	5.00€	1,00 €	5,50 €	1,50 €	3,50 €	1,50 €
De 401 à 700€	5.50€	2,50 €	4.50€	1,50 €	4,50 €	1,50 €	2.50€	1,00 €
De 701 à 800€	5.00€		4.00€		3.00€		2.00€	
De 801 à 1000€	7.00€		6.00€		3.50€		2.50€	
De 1001 à 1250€	9.00€		8.00€		4.50€		3.50€	
De 1251 à 1500€	11.00€		10.00€		5.50€		4.50€	
Plus de 1501€ et non fourni	14.00€		13.00€		7.00€		6.00€	

Pour les familles qui n'habitent pas et dont les enfants ne sont pas scolarisés sur les communes de l'Agglomération une majoration de 50 % sera appliquée. La tarification modulée se fait sur la base du quotient familial calculé par la CAF ou la MSA et pour lequel un justificatif est demandé à l'inscription et à chaque début d'année civile, ou pour une première inscription. Les aides éventuelles (CAF, MSA) seront déduites de votre facture sur présentation d'un justificatif. Règlement possible par ticket CESU (format papier) directement auprès du Trésor Public.

INFORMATIONS

Pour Rappel, les enfants seront accueillis avec :

- ✕ un dossier d'inscription 2023-2024 complet (qui ne vaut pas pour réservation)
- ✕ sur réservations transmises **avant la date butoir** par mail ou en main propre

Il est important de nous remettre vos réservations au plus tôt afin de faciliter l'organisation du séjour en fonction des effectifs prévisionnels.

La priorité d'inscription est donnée aux enfants dans l'ordre suivant : qui habitent ou sont scolarisés sur le territoire (communes) de l'ALSH, qui viennent régulièrement (tous les mercredis, vacances scolaires), qui restent en journée entière, qui sont inscrits en période complète (semaine pour les vacances), des fratries, par ordre d'arrivée des bulletins de réservations et dans les délais.

Un programme d'animation sera transmis une semaine avant le début des vacances.

ALSH "LES DRÔLES"

Plaquette de réservations des vacances de printemps
Du 15 au 26 avril 2024
Accueil de 7h30 à 18h30 - pour les enfants de 3 à 14 ans



ALSH "Les Drôles"

Rue de Lostanges – 24510 – VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

: 06.77.21.89.65 / 05.53.27.82.34 : alsh.louyreetcaudeau@grandperigueux.fr

Le Grand Périgueux

255, rue Martha Desrumeaux – 24000 PERIGUEUX
05.53.53.96.63 enfance@grandperigueux.fr

LES ZINZINS ATHLETIQUES

Le 29 Avril 2024 nous serons 100 jours avant les JO.
A l'image des athlètes se préparant pour cet évènement, les enfants aussi vont pouvoir s'entraîner !



Mais, comme vous nous connaissez, nous leur proposerons de faire tout cela en s'amusant ! Les enfants pourront donc découvrir des sports revisités à la façon des Drôles, mais aussi découvrir notre mascotte et se créer des accessoires pour vivre pleinement les JO avant l'heure !



Alors pour ces vacances, les enfants vont bouger, se dépenser et surtout s'amuser !

Bulletin météo

Avec le printemps, on compte sur l'arrivée des journées ensoleillées ! Alors pensez à la casquette !
Mais n'oublions pas : « *Avril ne te découvre pas d'un fil* »



Dans mon sac à dos :

- Bouteille d'eau ou gourde
- Tenue de change (en cas d'accident ou de pluie)
- Doudou si besoin
- Casquette/chapeau

RESERVATIONS

Cette grille est à nous retourner par mail ou en main propre.

Date de retour : **avant le 29/03/2024**

Votre(vos) enfant(s) :

Nom et prénom : Age :

Nom et prénom : Age :

	Journée Entière	1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi 15/04					
Mardi 16/04					
Mercredi 17/04					
Jeudi 18/04					
Jeudi 18/04 Veillée 3-5ans	Je souhaite inscrire mon(mes) enfant(s) à la veillée :				
Vendredi 19/04					
Lundi 22/04					
Mardi 23/04					
Mercredi 24/04					
Jeudi 25/04					
Jeudi 25/04 Nuitée +6ans	Je souhaite inscrire mon(mes) enfant(s) à la nuitée :				
Vendredi 26/04					

Date et Signature du/des représentants légaux :

Un mail vous sera envoyé pour vous informer de l'état de votre réservation.

Toute absence non-signalée **le jeudi 12h pour le lundi puis 48h ouvrées à l'avance pour les autres jours** sera facturée (ATL non déduits).
En cas de maladie, veuillez à nous fournir le certificat médical.